

Décision

Générale

colonial

Décision n° 134 autorisant l'exhumation et le transfert des restes mortels du caporal Andriaanarivelo (Jacques)

n° 134

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 février 1952

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

1° Les restes mortels du caporal Andrianarivelo Jacques, décédé le 24 novembre 1945 et inhumé au cimetière de Djibouti seront transférés au cimetière d'Ankadikoly, District de Tananarive, Canton de Hafy (Madagascar) ; 2° Les dépenses occasionnées par l'exhumation et le transfert des restes mortels du défunt jusqu'au lieu de réinhumation seront réglées par les soins du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.